

Conditions générales de vente des prestations fournies par Paris Ateliers

Le présent site internet www.paris-ateliers.org est édité par l'association Paris Ateliers, association loi 1901 dont le siège est situé 7 rue Biscornet 75012 Paris, SIRET n° 312 936 875 000 94, code APE 9499Z, Téléphone : 01 44 61 87 91, email : inscriptions@paris-ateliers.org.

Mises à jour le : 26 juin 2026, valables pour les inscriptions de la saison 2026-2027

Article 1. Objet

Les présentes conditions générales de vente, articulées aux tarifs des activités présentés dans la rubrique « Tarifs et modes de règlement » du site www.paris-ateliers.org, ainsi qu'à la « Charte de l'amateur » consultable à la rubrique « Comment s'inscrire » du site www.paris-ateliers.org, forment le contrat conclu entre Paris Ateliers et toute personne physique, ci-après dénommée « l'utilisateur », souhaitant s'inscrire à une activité (« inscription » à un cours annuel ou un stage) sur le site www.paris-ateliers.org ou par tout autre moyen.

Les présentes conditions générales de vente régissent exclusivement les relations de l'utilisateur avec Paris Ateliers.

Paris Ateliers se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. Elles entreront en vigueur dès leur mise en ligne. Les conditions applicables sont ainsi celles en vigueur à la date de l'inscription effectuée par l'utilisateur.

Article 2. Caractéristiques des activités

Les activités régies par les présentes conditions générales de vente sont des activités culturelles de loisir, à savoir les cours annuels et les stages proposés par Paris Ateliers et présentés sur le site www.paris-ateliers.org. Elles sont proposées dans la limite des places disponibles.

Les cours annuels, qualifiés d'ateliers sont des cours dispensés tout au long d'une saison (année scolaire) à raison de séances hebdomadaires selon un calendrier préétabli consultable sur le site www.paris-ateliers.org

Les stages sont des cours dispensés à dates fixes consultables sur le site paris-ateliers.org à raison de séances réparties sur une période allant d'un à quelques jours.

Les caractéristiques essentielles des activités sont décrites et présentées sur le site www.paris-ateliers.org avec la plus grande exactitude possible.

L'accès aux activités implique l'acceptation par l'utilisateur des règles qui les encadrent, stipulées dans la « Charte de l'amateur » consultable à la rubrique « Comment s'inscrire ? » du site www.paris-ateliers.org.

Les visuels diffusés sur le site www.paris-ateliers.org ne sont communiqués qu'à titre illustratif.

Article 3. Engagement sur la tenue des séances prévues

En cas d'indisponibilité d'un intervenant, Paris Ateliers se réserve la possibilité de le remplacer par un autre intervenant de qualification équivalente sans qu'il puisse en constituer un préjudice par principe pour l'utilisateur

a. Report de séances

Paris Ateliers se réserve le droit de reporter pour rattrapage jusqu'à cinq séances d'un cours annuel en cas d'indisponibilité d'un intervenant ou d'indisponibilité du site concerné sans qu'il puisse en constituer un préjudice par principe pour l'utilisateur

Paris Ateliers se réserve le droit de reporter tout ou partie d'un stage ponctuel en cas d'indisponibilité d'un intervenant ou d'indisponibilité du site concerné sans qu'il puisse en constituer un préjudice par principe pour l'utilisateur.

b. Annulation de séances

Paris Ateliers se réserve le droit d'annuler sans remboursement jusqu'à trois séances d'un cours annuel en cas d'indisponibilité d'un intervenant ou d'indisponibilité du site concerné sans qu'il puisse en constituer un préjudice par principe pour l'utilisateur. Les séances annulées non rattrapées, au-delà de trois séances par saison, sont remboursées aux utilisateurs.

Paris Ateliers se réserve le droit d'annuler avec remboursement tout ou partie d'un stage ponctuel en cas d'indisponibilité totale ou partielle d'un intervenant ou d'indisponibilité totale ou partielle du site concerné ou dans le cas d'un nombre d'inscrits insuffisant sans qu'il puisse en constituer un préjudice par principe pour l'utilisateur.

Article 4. Prix

Les tarifs des activités (cours annuels et stages) proposées par Paris Ateliers, hors cadre des dispositifs de financement au titre de la formation professionnelle, sont indiqués en euros TTC, non assujettis à TVA. Ils sont présentés dans la rubrique « Tarifs et modes de règlement » du site www.paris-ateliers.org.

Les tarifs des cours annuels sont variables en fonction des ressources de l'utilisateur (quotient familial), de son âge ou de sa situation sociale (bénéficiaire du RSA), sur présentation des pièces justificatives demandées ainsi qu'en fonction des moyens mis à disposition dans l'atelier (Tarif A, B ou C). L'utilisateur peut établir le tarif qui lui est applicable au moyen des informations fournies dans la rubrique « Tarifs et modes de règlement » du site www.paris-ateliers.org.

Les non parisiens se voient affecter un complément tarifaire forfaitaire.

Pour les inscriptions en cours de saison, une dégressivité est appliquée aux tarifs des cours annuels:

- -33% après les 11 premières séances,
- -66% après les 22 premières séances.

Le montant des frais d'inscription applicables pour toute demande d'inscription à un cours annuel est forfaitaire et non remboursable.

Les tarifs des stages sont forfaitaires.

Les tarifs indiqués comprennent (sauf exception dûment stipulées dans les fiches des disciplines concernées) et en fonction de chaque cours, le prêt des matériels et équipements nécessaires au bon fonctionnement des cours et des stages ainsi qu'un premier niveau de fournitures mises à disposition.

Paris Ateliers se réserve le droit de modifier à tout moment les tarifs de ses activités. Ils entreront en vigueur dès leur mise en ligne. Les tarifs applicables sont ainsi ceux en vigueur à la date de la préinscription effectuée par l'utilisateur.

Article 5. Modalités d'inscription (commande)

Paris Ateliers s'engage à enregistrer les demandes d'inscriptions reçues sur le site www.paris-ateliers.org uniquement dans la limite des places disponibles. À défaut de disponibilité, Paris Ateliers met à disposition la possibilité de s'inscrire en liste d'attente.

L'accès aux formulaires de demandes d'inscription sur le site www.paris-ateliers.org s'effectue soit directement à partir de la page du cours annuel ou du stage souhaité par l'utilisateur, en cliquant sur le bouton « s'inscrire », soit à partir de la rubrique « inscriptions ».

Pour s'inscrire, l'utilisateur doit :

- Valider le choix du cours annuel « ateliers à l'année » ou du stage « stages ponctuels » auquel il souhaite s'inscrire
- Renseigner le formulaire de la page « étape 1/4 : Vos coordonnées » dans lequel lui sont demandées ses coordonnées ainsi que les informations nécessaires au calcul du tarif qui lui est applicable (voir rubrique « Tarifs et modes de règlement » du site www.paris-ateliers.org)
- Valider ce formulaire après avoir déclaré avoir pris connaissance de la « Charte de l'amateur », accepter que Paris Ateliers stocke et traite vos données personnelles dans le cadre de votre demande d'inscription, ainsi que valider les présentes conditions générales de vente et en accepter les conditions.
- Confirmer son inscription en cliquant sur le bouton « Valider » en bas de la page « étape 2/4 : récapitulatif ». Avant cette confirmation, l'utilisateur a la faculté de vérifier chacun des éléments de son inscription et de corriger ses erreurs éventuelles en cliquant sur le bouton « Modifier » en bas de page.

L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée valent preuve de la transaction. La confirmation de son inscription par l'utilisateur vaut signature et acceptation des opérations effectuées.

L'utilisateur s'engage à transmettre toutes pièces justificatives demandées, selon les procédures en vigueur, afin de valider l'exactitude du tarif appliqué.

Le justificatif de revenus est l'avis d'imposition.

Le justificatif de domicile est :

- L'avis d'imposition aux revenus.
- Ou une attestation de la CAF.
- Ou un justificatif d'abonnement énergie au nom de l'inscrit.
- Ou une facture téléphonique au nom de l'inscrit.
- Ou une attestation d'assurance habitation au nom de l'inscrit.

Les avis fonciers ne sont pas acceptés.

Le justificatif d'âge est une pièce d'identité ou un titre de séjour.

Paris Ateliers confirme son inscription à l'utilisateur par un courrier électronique après validation du tarif appliqué et du règlement effectué en ligne sur le site www.paris-ateliers.org ou par tout autre moyen en cas de nécessité. Ce courrier électronique reprend chacun des éléments de l'inscription.

Article 6. Modalités de paiement

Le règlement est exigible à l'inscription.

Les règlements en ligne, sur le site www.paris-ateliers.org, sont effectués par carte bancaire (CB, Visa, Mastercard) par le biais de la solution de paiement sécurisé retenu par l'association (actuellement Paybox/Vérifone), l'ensemble des phases de paiement à réaliser par l'utilisateur étant entièrement crypté et protégé. Aucun tiers ne peut en prendre connaissance lors du transport sur le réseau.

Les règlements remis au siège de Paris Ateliers peuvent être effectués par chèque, libellé à l'ordre de Paris Ateliers, chèque vacances (sauf pour les stages), espèces ou carte bancaire. Les règlements par chèques vacances ne sont pas remboursables et ne peuvent donner lieu au mieux qu'à un avoir, de manière dérogatoire à l'article 10 des présentes CGV.

Les règlements en ligne sur le site www.paris-ateliers.org peuvent être effectués en une, deux, trois ou quatre fois. Dans ce cas, l'usager est redevable de l'ensemble des sommes dues, et doit s'assurer que les règlements programmés pourront s'exécuter sans incident aux dates qui lui ont été communiquées. A défaut, une pénalité de 15€, par anomalie de paiement, pourra être facturée à l'usager, au titre des frais de gestion.

Article 7. Inscription définitive

L'inscription de l'usager, à un cours ou un stage, n'est définitive qu'après validation complète par les services de Paris Ateliers. Il est entendu par validation complète : la transmission de l'ensemble des informations nécessaires à l'inscription, la réception des justificatifs en lien avec la tarification à appliquer et le règlement conforme au tarif déterminé.

Dans le cas de l'inscription à un cours, il est convenu :

- Un premier délai de 15 jours pour la transmission des pièces justificatives permettant d'attester de l'exactitude du tarif appliqué à l'inscription en question.
- Un second délai de 15 jours pour régulariser toute situation qui ne le serait pas à l'issue du premier délai.
- Au-delà de ce second délai, la facturation sera mise à jour sur le tarif le plus haut pratiqué par Paris Ateliers sur le cours concerné et pour la catégorie d'inscrit concernée.
- En l'absence de paiement de cette nouvelle facture, dans un délai de 15 jours, l'inscription sera automatiquement annulée et les sommes déjà versées non remboursées.

Dans le cas d'un règlement en ligne sur le site www.paris-ateliers.org, l'inscription définitive intervient au plus tard 72 heures après réception des pièces justificatives demandées. En période d'ouverture des inscriptions pour la saison ultérieure, ce délai peut s'allonger sans qu'il puisse en constituer un préjudice par principe pour l'usager. Paris Ateliers informe l'usager de son inscription définitive et lui adresse la facture correspondante par voie électronique exclusivement.

Dans le cas de l'inscription à un stage, l'inscription définitive intervient au plus tard 72 heures après validation du paiement.

Dans tous les cas, Paris Ateliers se réserve le droit d'annuler toute inscription en cas de :

- Litige existant avec l'usager,
- Désaccord sur le tarif à appliquer à l'inscription en question,
- Non satisfaction des pré-requis attendus pour le suivi de certains cours ou stages.

Paris Ateliers s'engage à informer l'usager de ces situations.

Article 8. Droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article 221-28 du code de la consommation, l'usager ne peut pas exercer son droit de rétractation dans la mesure où, en confirmant sa préinscription, il souscrit à une « prestation de services d'activités de loisirs qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée ».

Article 9. Échanges

Une inscription à un atelier ou un stage peut être échangée et transférée **sans frais**, vers, **respectivement**, un autre atelier (changement de discipline ou d'horaires) ou un autre stage dans la limite des places disponibles et, pour les ateliers, selon la pertinence de la demande quand elle intervient en cours de saison.

Dans tous les cas, l'écart de prix positif (tarif destination - tarif origine) est du par l'inscrit et l'écart de prix négatif n'est pas remboursable.

Article 10. Remboursements

a. Pour les cours annuels

Jusqu'à la date de début des cours annuels, **une inscription peut être annulée à la demande de l'utilisateur**, par écrit adressé à la direction de Paris Ateliers et envoyé au siège de l'association dont les coordonnées sont rappelées en introduction ou envoyé par e-mail à inscriptions@paris-ateliers.org.

Cette annulation donne lieu au remboursement par Paris Ateliers du montant de l'inscription, diminué des frais d'inscription.

Après le démarrage des cours, **les inscriptions** (commandes), une fois réglées, **sont remboursables uniquement** si la demande en est faite (par email) au **maximum 48 heures après la deuxième séance programmée après la date d'inscription**.

Cette annulation donne lieu :

- Soit à l'émission d'un avoir par Paris Ateliers du montant de l'inscription prorata temporis, diminué des frais d'inscription,
- Soit à l'émission d'un remboursement par Paris Ateliers correspondant au montant précédent, diminué de frais de gestion supplémentaires de 30 €.

En cours de saison, une demande d'annulation peut être examinée en cas de survenance d'un cas de force majeure ou d'un motif légitime et impérieux empêchant la poursuite de l'activité de manière définitive.

Sont notamment considérés comme motifs légitimes :

- Maladie prolongée ou accident grave interdisant la pratique de l'activité,
- Déménagement hors d'Île-de-France ou mutation professionnelle imprévisible.

La demande doit être adressée à la direction, accompagnée des justificatifs probants, par l'intermédiaire du service des inscriptions (inscriptions@paris-ateliers.org). Cette annulation donne lieu :

- Soit à l'émission d'un avoir par Paris Ateliers du montant de l'inscription prorata temporis, diminué des frais d'inscription,
- Soit à l'émission d'un remboursement par Paris Ateliers correspondant au montant précédent, diminué de frais de gestion supplémentaires de 30 €.

En tous les cas, la date formalisant la demande d'annulation constitue le point de départ des séances qui pourront faire l'objet d'un remboursement ou d'un avoir éventuels.

b. Pour les stages

Jusqu'à 15 jours calendaires avant le début d'un stage, une inscription peut être annulée à la demande de l'utilisateur, par écrit adressé à la direction de Paris Ateliers et envoyé au siège de l'association dont les coordonnées sont rappelées en introduction ou envoyé par e-mail à public@paris-ateliers.org.

Cette annulation donne lieu au remboursement par Paris Ateliers du montant de l'inscription.

Entre 15 jours calendaires et le début du stage, une inscription peut être annulée à la demande de l'utilisateur, par écrit adressé à la direction de Paris Ateliers et envoyé au siège de l'association dont les coordonnées sont rappelées en introduction ou envoyé par e-mail à public@paris-ateliers.org.

Cette annulation donne uniquement lieu à l'émission d'un avoir par Paris Ateliers du montant de l'inscription.

Une fois le stage commencé, une demande d'annulation peut être examinée en cas de survenance d'un cas de force majeure ou d'un motif légitime et impérieux empêchant la poursuite de l'activité de manière définitive.

Sont notamment considérés comme motifs légitimes :

- Maladie prolongée ou accident grave interdisant la pratique de l'activité,
- Déménagement hors d'Île-de-France ou mutation professionnelle imprévisible.

La demande doit être adressée à la direction, accompagnée des justificatifs probants, par l'intermédiaire du service des inscriptions (public@paris-ateliers.org).

Cette annulation donne lieu à l'émission d'un avoir par Paris Ateliers du montant de l'inscription prorata temporis, diminué des frais d'inscription.

Article 11. Durée des avoirs

Les avoirs émis par Paris Ateliers sont utilisables pendant 12 mois. À l'issue, ils sont réputés perdus. Les avoirs émis ne sont jamais remboursables.

Les avoirs sont nominatifs et ne peuvent être transférée à un tiers.

Article 12. Exclusion

Tout comportement contrevenant aux principes républicains ainsi qu'aux règles de la vie en communauté, est susceptible de voir prononcer une sanction d'exclusion à l'encontre d'un usager, sans aucune compensation financière. Il est ainsi rappelé les principes de respect de la dignité de la personne humaine, le principe d'égalité des genres et des sexes, la liberté relative à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, le principe de fraternité, le rejet de la haine, la non-violence physique ou verbale, le respect du travail et de la production des autres, la lutte contre toute forme de harcèlement sexuel ou sexiste et de violence sexuelle ou encore le respect du travail de l'intervenant.

La décision d'exclusion, souveraine, est rendue par écrit. Elle ne fait l'objet d'aucun remboursement.

Article 13. Contact pour le public, réclamations

Pour toute information, question ou réclamation, l'usager peut s'adresser à :

Paris Ateliers - 7 rue Biscornet - 75012 PARIS

Tel : 01 44 61 87 91 - E-mail : inscriptions@paris-ateliers.org

Toute réclamation fait l'objet d'une enquête contradictoire. La décision est du ressort de la direction et est notifiée à l'usager par tous moyens.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, après avoir tenté de résoudre le litige auprès de Paris Ateliers par une réclamation écrite, l'inscrit a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige dans un délai maximal d'un an à compter de ladite réclamation.

Le médiateur référent pour Paris Ateliers est le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris contactable :

- Via le formulaire à disposition sur le site du CMAP à l'adresse www.cmap.fr/consommateurs,
- Ou par courrier postal à l'adresse CMAP – Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris.

Article 14. Responsabilité

La responsabilité de Paris Ateliers ne peut être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet, tel que rupture de services, perte de données, intrusion, virus ou autres problèmes involontaires.

Le site www.paris-ateliers.org peut contenir des liens vers d'autres sites que Paris Ateliers n'exploite pas. Paris Ateliers ne pourra en aucune manière être tenue pour responsable du contenu de ces sites, des produits et services y figurant, ni des dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir suite à la visite ou l'utilisation de ces sites.

Article 15. Données personnelles

Politique de confidentialité / Gestion de vos données personnelles

Les informations recueillies par Paris Ateliers proviennent :

- De vos demandes de renseignements. Dans ce cas, vos coordonnées ne sont pas archivées et ne sont utilisées qu'à seule fin de vous répondre ;
- De vos demandes d'inscription à la newsletter de Paris Ateliers. Dans ce cas, seule votre adresse email est conservée. Elle fait alors l'objet d'un traitement informatisé destiné à vous envoyer la newsletter de Paris Ateliers. Elle est conservée dans la base Mailchimp pour une durée maximale de 3 ans après la dernière ouverture de cette même newsletter.
- De vos demandes d'inscriptions en ligne. Les informations recueillies via le formulaire d'inscription en ligne sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à valider votre inscription à un atelier ou un stage. Dans ce cas, vos données personnelles sont conservées dans la base de contact interne à Paris Ateliers pour une durée maximale de 3 ans après la dernière inscription. Nous ne vendons, n'échangeons, ni ne transférons à des tiers des informations personnelles identifiables.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement pour les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Déléguée à la Protection des Données de Paris Ateliers, Mélanie Vareecke sur dpo@paris-ateliers.org ou au 01 44 61 87 78. Paris Ateliers, 7 rue Biscornet 75012 PARIS, 01 44 61 87 78, dpo@paris-ateliers.org.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés (www.cnil.fr).

Article 16. Conservation et archivage des transactions

L'archivage des bons de commande (formulaires de préinscription) et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable conformément à l'article 1348 du code civil. Les registres informatisés seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

Article 17. Propriété intellectuelle

Le site www.paris-ateliers.org et son contenu sont protégés par application des dispositions du Code de la propriété intellectuelle et de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables.

Tous les éléments du site sont la propriété exclusive de Paris Ateliers. Toute représentation, reproduction totale ou partielle, copie, adaptation, publication sur quelque support que ce soit ou toute exploitation de quelque manière que ce soit, effectuée à partir des éléments présents sur le site sans le consentement préalable et écrit de Paris Ateliers est interdite.

Article 18. Droit applicable et juridictions compétentes

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française et aux règles de compétences territoriales françaises.

Tout litige sera traduit devant le Tribunal Judiciaire de Paris ou le Tribunal de Commerce de Paris.